



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1436

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon, et la société EG-Active Jazz Radio, la société France TV - France 3 AURA, la société Vialma, et l'association RCF Lyon, dans le cadre de la saison 2021-2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1436 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON-AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, ET LA SOCIETE EG-ACTIVE JAZZ RADIO, LA SOCIETE FRANCE TV - FRANCE 3 AURA, LA SOCIETE VIALMA, ET L'ASSOCIATION RCF LYON, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2021-2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2021-2022, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire, avec 150 concerts proposés et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs acteurs importants ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2021-2022. Il s'agit des entreprises suivantes qui ont proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de la saison 2021-2022 :

- La société EG Active-Jazz Radio ;
- La société France TV-France 3 AURA ;
- La société Vialma ;
- L'association RCF Lyon.

Parrainage avec la société EG ACTIVE / JAZZ RADIO :

La société EG ACTIVE a pour activité principale la commercialisation de la régie de l'éditeur JAZZ RADIO. Suite à différents entretiens, les parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2020/2021 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

A travers ce parrainage, EG ACTIVE / JAZZ RADIO souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
EG ACTIVE	<p>EG ACTIVE s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser les « Musiques actuelles et Jazz » de la saison 2021/2022 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l’adresse : http:// jazzradio.fr/agenda - engager dans le respect des règles en usage en la matière, le plan de messages de promotion des concerts suivant : <p>COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON THI (14 spots offerts par radio)</p> <p>JAZZ RADIO LYON FLOATING (20 spots offerts sur Jazz Radio Lyon)</p> <p>JAZZ RADIO LYON FLOATING (20 spots offerts sur Jazz Radio Lyon)</p> <p>COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON FLOATING (22 spots offerts sur Jazz radio Lyon et 33 spots offerts sur Virage radio Lyon)</p> <p>COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON FLOATING (22 spots offerts sur Jazz radio Lyon et 32 spots offerts sur Virage radio Lyon)</p>	<p>L’Auditorium-ONL s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insérer le logo Jazz Radio dans la brochure de saison 2021-22 <u>Montant de la valorisation : 2 000€HT</u> Taux de TVA à 20% - Installer le Kakémono Jazz Radio lors de deux concerts jazz de la saison 2021-22 <u>Montant de la valorisation : 510€x 2 = 1 020€HT</u> Taux de TVA à 20% - Intégrer le Logo Jazz Radio sur le site internet Auditorium-Orchestre national de Lyon – page partenaires <u>Montant de la valorisation : 150€HT</u> Taux de TVA à 20% - Insérer un bandeau Jazz Radio dans les Notes de programme de 5 concerts jazz/musiques du monde de la saison 2021-22 <u>Montant de la valorisation : 250€x 5 programmes = 1 250€HT</u> Taux de TVA à 20% - Mettre à disposition de 40 places sur une sélection de concerts de la saison 2021-22 pour les jeux antenne de Jazz Radio, Virage Radio, ou autre radio en affinité avec l’événement Michel Portal B 47.99€x10 = 479.9 Grégory Porter F 47.01€x4 =188.04 Chucho Valdes A 57.76€x 8 = 462.08 Fatoumata Diawara C 24.48€x6 =146.88 Stacey Kent B 47.99€x12 =575.88 <u>Montant de la valorisation : 1 852.78€HT</u> Taux de TVA à 2.1%
	<p>Valorisation : 6 272.78€ HT Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p>Valorisation Totale : 6 272.78€HT, Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Parrainage avec la société France Télévisions – France 3 AURA :

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Auvergne Rhône-Alpes.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2021-2022 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Auvergne Rhône-Alpes.

La société France Télévisions a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2021-2022, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>La Société France Télévisions – France 3 AURA</p>	<p>Valorisation des spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Du 23 au 25 septembre 2021</u> : Concert d'ouverture de saison • <u>Du 9 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022</u> : Noël à l'Auditorium (5 concerts concernés : Merry Christmas les 9 et 10/12 + Hommage à Saint-Saëns le 11/12 + Mozart Beethoven le 12/12 + Siegfried et l'Anneau le 18/12 + La Chauve souris du 29/12 au 1^{er}/01/2022) • <u>Le 4 mars 2022</u> : Baby Doll <p>a) Avec la diffusion de 3 spots partenariat consacré aux 3 événements Les spots d'une durée de 24 secondes, habillage compris, seront diffusés en dehors des écrans publicitaires sur les antennes de France 3 Rhône-Alpes selon les conditions suivantes :</p> <p>1^{er} spot : Concert d'Ouverture : 10 passages du 13 au 19 septembre 2^{ème} spot : Concerts de Noël : 15 passages sur deux semaines du 6 au 19 décembre 3^{ème} spot : Baby Doll : 10 passages du 25 février au 3 mars Le spot est fabriqué par France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sous réserve d'images HD fournies par le partenaire.</p> <p>b) La mise en place de deux jeux téléspectateurs : - pour le concert Merry Christmas - pour Baby Doll sur le site Francetv&vous pendant 4 semaines, avec relai sur les réseaux</p>	<p>a) Présence du Logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur les supports de communication liés à l'événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochure de saison 21-22 Montant de la valorisation : 2 000€HT Taux de TVA à 20% - Site internet – Pages Concerts de 7 concerts Montant de la valorisation : 11 200€HT Taux de TVA à 20% - Ecran protocole (2000€x 10 soirs) Montant de la valorisation : 20 000€HT Taux de TVA à 20% - Fiche programme distribuée les soirs de concerts (1000€x6 concerts) : Montant de la valorisation : 6 000€HT Taux de TVA à 20% - Carton d'invitation « Concert d'ouverture » Montant de la valorisation : 1 000€HT Taux de TVA à 20% <p>b) Encarts publicitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 21-22 Montant de la valorisation : 4 500€HT Taux de TVA à 20% - Une page réservée à la communication de France 3 dans les notes de programme de 6 concerts. Montant de la valorisation : 2000 €x 6 = 12000 €HT Taux de TVA à 20% <p>c) Dotations Mise à disposition de France Télévisions des dotations suivantes : - 10 places pour Renée Flemming et NDR</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>sociaux des trois antennes de France 3 AURA.</p> <p>c) La rédaction d'un article partenariat Annoncer le concert d'ouverture sur le site aura.france3.fr. + reprise dans la newsletter quotidienne et relai sur les réseaux sociaux de France 3 AURA</p>	<p>Elbphilharmonie Orchester le 23/10</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 places pour Chucho Valdes le 17/11 - 10 places pour Merry Christmas le 9/12 - 10 places pour Baby Doll le 4/03 <p>Montant de la valorisation : 2 311.4€HT Taux de TVA à 2.10 %</p>
	<p><u>Valorisation : 59 011,40 €brut HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Valorisation : 59 011,40 €brut HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le partenariat correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Parrainage avec la société VIALMA :

VIALMA a conçu une plateforme de streaming connue sous le nom de « VIALMA » dédiée à la musique classique et au jazz. Moyennant un abonnement payant, VIALMA est disponible sur Internet et via une application mobile. VIALMA compte plusieurs centaines de milliers d'enregistrements en ligne, couvrant toute l'histoire de la musique classique et du jazz, ainsi que des contenus exclusifs, tels que des articles, jeux et programmes musicaux axés sur la découverte, la pédagogie et le divertissement.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société VIALMA a décidé de valoriser la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

La société VIALMA a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2021-2022, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
VIALMA	<p>Le Parrain s'engage à accompagner et illustrer la saison 2021-2022 selon le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de 50 players qui seront insérés dans les pages concerts du site internet de l'Auditorium-ONL, pour une durée de un an : 8200€HT - Création de 3 playlists en lien avec des moments clés de la saison (noël, printemps, playlist collaborative..) et en libre accès : 840€HT - Création de 10 playlists avec des extraits d'une seule œuvre par playlist : 800€HT - Création d'un QR code avec playlist associées en libre accès pendant 10 mois, page dédiée aux couleurs de L'AO et retour statistique : 1830€HT - Gestion et mise à jour de l'environnement de L'AO sur Vialma avec recyclage de contenu autour de la saison, création d'une page dédiée avec formulaire d'inscription pour les offres propositionnelles exclusives réservées à L'AO... : 1930€HT 	<p>La Ville de Lyon et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insérer le logo Vialma dans la brochure de saison 21/22 Montant de la valorisation : 2 000€HT Taux de TVA à 20% - insérer le logo Vialma et un QR Code renvoyant vers une playlist dans la mini-brochure de saison 21-22 : Montant de la valorisation : 3 000€HT Taux de TVA à 20% - insérer le logo Vialma sur le site internet de l'Auditorium-ONL avec lien vers le site Vialma : Montant de la valorisation : 1 600 €HT Taux de TVA à 20% - Mention et lien vers une playlist Vialma dans 8 newsletters AONL de la saison 21-22 : Montant de la valorisation : 4 000 €HT Taux de TVA à 20% - Mise en avant de Vialma dans 3 newsletters AONL de la saison 21/22 (dont 1 Newsletter abonnés ONL), avec renvoi systématique sur la plateforme Vialma. Montant de la valorisation : 3 000 €HT Taux de TVA à 20%
	<p><u>Valorisation Totale : 13 600 € HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 13 600 € HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Parrainage avec l'association RCF LYON :

L'Association RCF Lyon, a pour activité principale la production la réalisation et la diffusion de programmes radio généralistes, grands public et d'Intérêt Général. La diffusion FM de RCF Lyon est relayée sur les 7 émetteurs de proximité : Lyon 88.4, Bourgoin-Jallieu 95.9, Roanne 88.3, Sainte Foy l'Argentière 101.7, Tarare 95.1, Vienne 94.7 et Villefranche sur Saône 91.7.

La diffusion des programmes de RCF Lyon est également audible sur le site « rcf.fr ».

Le parrainage proposé pour la saison 2021-2022 consistera en la création et la diffusion d'une émission radiophonique dédiée aux coulisses de l'Orchestre national de Lyon, en la diffusion de deux concerts de l'ONL et en la promotion de certains concerts de

l’Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de RCF Lyon et sur son site internet.

A travers ce parrainage, RCF Lyon souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l’Auditorium – Orchestre National de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RCF LYON	<p>RCF LYON s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retransmission de 2 concerts de l’ONL sur les ondes de RCF Lyon avec replay possible sur le site internet RCF Lyon, date de diffusion à déterminer au cours de la saison 21-22 - Réalisation d’une émission radiophonique « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » animée par un journaliste à raison de 1 émission par mois de septembre 2021 à juin 2022, soit 10 émissions sur la saison 21-22. - annonce de l’émission « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » sur l’antenne de RCF et sur les outils digitaux de RCF Lyon : site RCF : https://rcf.fr/ et les réseaux sociaux. - mise en ligne sur le site de RCF de l’intégralité de l’émission dès le lendemain de sa diffusion à l’antenne et transmission à l’Auditorium-Orchestre national de Lyon de l’émission en fichier audio. 	<p>La Ville de Lyon et l’Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insérer le logo RCF dans Brochure de saison 21-22 Montant de la valorisation : 2 000€HT Taux de TVA à 20% - insérer un bandeau RCF Lyon dans les Notes de programme de 10 concerts de la saison 21-22 : Montant de la valorisation : 250 €x 10 = 2 500 € HT Taux de TVA à 20% - mettre à disposition de RCF de 100 places en série 1 sur un concert de la saison 21-22 à déterminer Montant de la valorisation : 47.98€x 100 places = 4 798 €HT Taux de TVA à 2.1% - sur le site internet de l’Auditorium-ONL : création d’une page dédiée à l’émission « Au cœur de l’Orchestre national de Lyon » Montant de la valorisation : 500 €HT Taux de TVA à 20% - préparation logistique de l’émission RCF : Montant de la valorisation : 2000 €HT Taux de TVA à 20% - engagement d’un interprète pour les émissions avec Nikolaj Szeps-Znaider : 700€x 3 = 2 100€HT Taux de TVA à 20%
	<p><u>Valorisation : 13 898 € HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 13 898 € HT</u> <u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Ouï l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et les sociétés EG Active-Jazz Radio ; France TV-France 3 AURA, Vialma et l'association RCF Lyon dans le cadre de la saison 2021 - 2022 sont approuvées.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2021, programme PRODUCTI07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, nature 6228, ligne de crédit 1538.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2021, programme SUPPORT07, opération MOYGEN07, opération / nature RFMOYGEN, nature 7088, ligne de crédit 3698.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET